

# ARRETE DU MAIRE

**2026-AM-04-0160**

**Le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Pénal notamment ses articles R 610 - 1 à R 610 – 5
- Vu le Code de la Route
- Vu le manuel du chef de chantier du SETRA
- Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie du Livre I – signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié.
- Vu l'arrêté municipal 2020/0168 portant délégation de signature à Monsieur THOMAS Franck, Directeur Général des Services
- Considérant la demande présentée par l'entreprise **TPF – 11 rue Louise De Vilmorin – 91540 MENNECY**, concernant des travaux d'ouverture sur câble pour le compte d'Enedis.

## **ARRETE**

**Article 1er :**

**Du lundi 11 mai 2026 au lundi 1 juin 2026 inclus**, le pétitionnaire est autorisé à intervenir sur l'îlot central du Rondpoint de la Pénétrante.

**Article 2 :**

Pendant cette période et sur la même zone, le pétitionnaire s'engage à respecter les aménagements existants et prendre en charge la remise en propreté ainsi que toute dégradation du domaine public relative à son intervention.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché par le pétitionnaire aux extrémités de la zone.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera affiché sur tout le territoire de la commune.

**Article 5 :**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

**Article 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera notifié au pétitionnaire, ainsi que :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
- Monsieur le Commissaire, Commissariat Central de Melun Val de Seine
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Seine et Marne
- Monsieur le Major du poste de la Police Nationale du Mée-sur-Seine
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Ville du Mée-sur-Seine
- Monsieur le Lieutenant du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Le Secrétariat du SAMU – Centre Hospitalier de MELUN

**qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.**

Fait Le Mée sur Seine, le 20 avril 2026,

**Pour le Maire,**

Pour Ampliation et par Délégation,  
le Directeur Général des Services



**Franck THOMAS**

**L'Adjointe au Maire,**

En charge de l'Aménagement du  
Territoire, et du Cadre de Vie



**A signé : Maxelle THEVENIN**